

COUR D'APPEL DE DIJON

ATTRIBUTIONS DE L'ASSISTANT DE JUSTICE AFFECTE A LA CHAMBRE SOCIALE

Trois activités distinctes sont confiées à l'assistant de justice affecté à la chambre sociale :

- l'assistance à la mise en état et à l'audience des affaires,
- la veille juridique,
- l'assistance générale aux magistrats.

1. L'assistance à la mise en état et à l'audience des affaires :

Cette activité consiste, pour l'assistant de justice, sous la supervision du président de chambre et en coopération avec le greffe de la chambre :

- à prendre connaissance des dossiers après l'enregistrement des déclarations d'appel,
- à assister le conseiller de la mise en état dans le suivi procédural du dossier,
- à évaluer le degré de complexité de chaque dossier en vue de son affectation à une audience collégiale, en double rapporteur ou à simple rapporteur,
- à constituer les audiences à venir de façon équilibrée.

En outre, l'assistant de justice :

- veille au respect des délais de mise en état, participe à l'élaboration des calendriers de procédure et à l'organisation des audiences,
- assiste à l'audience de mise en état et rédige des projets d'ordonnances de mise en état simples,
- s'assure du bon respect et de la mise à jour des critères d'audience,
- étudie les dossiers en séries en prévision d'un audience adapté à leur complexité ou à leur nombre, sous la supervision du président de la chambre ou du magistrat qui en connaît.

2. La veille juridique :

L'assistant de justice est chargé :

- de recenser les commentaires doctrinaux et la jurisprudence nouvelle se rapportant aux arrêts publiés dans les domaines du droit du travail et du droit de la sécurité sociale.
- d'alimenter ou de compléter les différentes rubriques de la base de données interne à la chambre.

3. L'assistance aux magistrats :

L'assistant de justice apporte également une aide, à la demande des magistrats :

- à la préparation d'arrêts,
- à la numérisation des conclusions des parties en vue de leur utilisation dans la rédaction des arrêts,
- aux recherches juridiques et jurisprudentielles sur des thèmes particuliers.